

# שבת שלום

## CHABBAT CHALOM

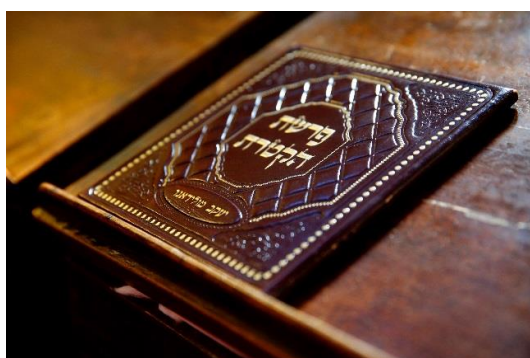
### BETH-YAACOV

#### CHABBAT VAERA

Mevarékhim Ha Hodech

28 TEVET 5783

21 JANVIER 2023



#### HORAIRES CHABBAT

Entrée du Chabbat	17h07
Sortie du Chabbat	18h13
Vendredi soir	18h00
Chabbat matin	9h30
Min'ha et Séouda-Chlichit	16h45

Maariv à 18h15 suivi à 18h30 de HAVDALA et de MELAVE-MALKA !!!

#### HORAIRES DES OFFICES EN SEMAINE

Lundi et jeudi	7h15
Dimanche	8h00

Cours Zoom : Lundi 23 janvier à 20h

Réunion : 981.500.7804

Code : CJ78QH

### MAZAL TOV

À la Rabbanite Sivan et  
au Rav Mikhaël Benadmon

Pour le mariage de leur fils Tsour avec Shira



À Keren et Nathan GUEDJ

Pour la naissance de  
leurs fille Elia Bella



### SAVE THE DATE



בס"ד

#### ÉREV CHIRA SOIRÉE CHANTS

VENEZ CHANTER  
SEUL OU EN FAMILLE  
ADULTE OU ENFANT !

Le Rav Mikhaël BENADMON, Rabbin de la CIG  
Le Comité de la CIG, et M. Eric ACKERMANN  
vous convient le

SAMEDI 21 JANVIER 2022 À 18H30  
Synagogue Beth Yaacov  
Place de la Synagogue - 1205 Genève

Havdala suivie d'une Soirée Erev Chira  
avec ambiance musicale festive, chants Israéliens,  
contes juifs

RESERVATION  
OBLIGATOIRE  
+4122.317.89.07  
EVENTS@COMISRA.CH

ENTREE LIBRE  
BUFFET DINATOIRE  
CHAPEAU À LA SORTIE

ROCH HODECH CHEVAT  
LUNDI 23 JANVIER 2023  
Cha'hrit : 7h00

Veille de Roch Hodech : dimanche 22 janvier 2023



HILLOULA DU TSADIK BABA SALE ז"ל

MERCREDI 25 JANVIER 2023 à 19H00  
A LA MAISON JUIVE DUMAS  
Avenue Dumas 21 - 1206 Genève

19h00 : Office de Arvit suivi de la Hilloula

Allumage des bougies  
Ambiance musicale et repas

TOU BICHVAT  
LUNDI 6 FEVRIER 2023  
Cha'hrit : 7h00

Veille de Tou B'chvat : Dimanche 5 février 2023

## Commentaire sur VAERA

4 formes de libération sont mentionnées dans le texte que nous lisons au début de la Paracha de ce Chabbat. Ces 4 formes décrivent les différentes étapes de la maturation du peuple d'Israël et finalement de tout un chacun. L'être conscient du cheminement nécessaire pour construire et trouver du sens à la vie.

Il écrit au chapitre 6 : « Je vous prendrai pour peuple ». Le Rav Shimshon-Raphaël Hirsch explique que cette phrase qui décrit pour la première fois la future vocation du peuple d'Israël, précède celle qui lui annonce la possession de son futur pays. Notre peuple appartient à D.ieu, sans pays et sans espace spécifique.

Les mots de ce verset montrent la dimension particulière du Judaïsme, qu'on a si souvent défini comme une religion, et c'est faux.

Israël est le peuple choisi par D.ieu, ce qui signifie que ce qui le caractérise est dirigé et inspiré par D.ieu. Aussi, sa relation à D.ieu dépasse de loin celle d'une entité religieuse où le divin est réduit à un temple ou un lieu de prière, quel qu'il soit. Comme dit le prophète Jérémie, au chapitre 7 : « Au jour où Je les ai fait sortir du pays d'Égypte, Je n'ai pas parlé à vos ancêtres de sacrifices.... mais voici l'ordre que Je leur ai adressé : Ecoutez Ma voix, et Je serai votre D.ieu et vous serez Mon peuple ! ».

Si d'autres peuples trouvent leur centre de ralliement dans une terre commune, Israël le trouve dans un D.ieu commun. Son existence ne dépend pas de la possession d'une terre, mais en revanche, cette possession est conditionnée par l'accomplissement de Ses ordres.

Ainsi, la libération de l'esclavage du pays d'Égypte n'est pas une fin en soi. Car la liberté physique n'apporte aux êtres-humains qu'un bienfait d'ordre social, mais demeure malheureusement vide de sens...

Ce quatrième degré de libération mentionné dans le texte, à l'instar des 4 coupes de vin du soir de Pessah, ouvre la perspective morale, éthique et spirituelle du peuple d'Israël. C'est cet objectif de portée universelle qui attend le peuple :

« Je vous prendrai pour peuple et Je serai votre D.ieu ».